



AVIS DE COURSE

TROPHEE DE LA BAIE D'AIGUES MORTES

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2 (Grade:5A)

Palavas les Flots : 9 et 10 avril 2016

Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Palavas

Avec la collaboration de la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue et du Yacht Club de la Grande Motte

PROGRAMME

Vendredi 8 avril : 14H à 17H clôture des inscriptions

Samedi 9 avril : 12H45 briefing / 14H mise à disposition du comité de course / 20H repas des équipages à l'Artimon

Dimanche 10 avril : 8H30 café-croissants / 9H45 briefing / 11H mise à disposition du comité de course / 17H proclamation des résultats

DATES LIMITES DES INSCRIPTIONS (Voir fiche d'inscription ci-jointe)

- 1) le 8 avril 2016 à 17H: clôture des inscriptions à la régata**
- 2) le 26 mars 2016: repas des équipages 25€ par personne (120 premières inscriptions prises en compte)**
- 3) le 1^{er} avril 2016: réservation place au port (nombre de place limité à 20 bateaux)**
Les voiliers seront amarrés à couple gratuitement au port de Palavas sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 8 avril jusqu'au 11 avril 2016

CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS - Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS

Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr
Site internet : www.cercle-nautique-palavas.com





Championnat de Ligue Intersérie Habitable - Grade 5A - 2016

Dates complètes :

N°	Date	Club organisateur	Épreuve	Coef
1	27 et 28 février	YC Canet en Roussillon	Championnat de Ligue 1	1
2	9 et 10 avril	CN Palavas	Championnat de Ligue 2	1
3	23 et 24 juin	Y C Port Leucate	Championnat de Ligue 3	1
4	8 et 9 octobre	SORAC – Le Cap d'Agde	FINALE	1

Autorité Organisatrice : **Ligue de Voile du Languedoc Roussillon**

Clubs supports délégataires de l'Autorité Organisatrice :

YCCR - CNP - YCPL - SORAC

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent **RSO 4**.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront le cas échéant être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à



- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou D minimum, norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, R1, R2, R3, R4, L du système à handicap HN Osiris Habitable.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au Cercle Nautique de Palavas au plus tard le 8 Avril 2016 à 17 h.

- 3.3 Les concurrents (**chaque membre de l'équipage**) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur **licence FFVoile valide** portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

Le règlement de la Ligue stipule qu'aucune licence journée ne pourra être délivrée pour cette compétition.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants jusqu'au vendredi 8 Avril à 17 H.

Classe	Montant
[A, B, C, D, E, F, G]	45€
[R1, R2, R3, R4, L]	45€

Au-delà, le montant d'inscription à la régata sera de 60€



5. PROGRAMME

5.1 Clôture des inscriptions

Vendredi 8 Avril : 14 h 00 à 17 h 00.

5.2 Confirmation d'inscription :

Samedi 9 Avril : 09 h 00 à 12 h 00.

5.3 Jauge et contrôles :

Samedi 9 Avril : 09 h 00 à 12 h 00

5.4 Samedi 9 Avril

12 h 45 : Briefing

14 h 00 : Mise à disposition du Comité de Course

20 h 00 : Repas des Equipages à l'Artimon.

5.5 Dimanche 10 Avril

08 h 30 : Café croissants au Cercle Nautique de Palavas

09 h 45 : Briefing

11 h 00 : Mise à disposition du Comité de Course

17 h 00 : Proclamation des résultats



5.6 **Jours de course :**

Date	Heure du 1er signal	Classe(s)
09 Avril	14 h 00	Toutes
10 Avril	11 h 00	Toutes

5.7 Le dernier jour de la régates, pas de signal d'avertissement après 16 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale au Cercle Nautique de Palavas.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits et/ou côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : à partir du 1er Avril 2016, réservation possible d'une place au port (nombre de places limité à 20 bateaux).

Téléphone Direct pour réservation: 04 67 07 73 50

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **à discrétion du Cercle Nautique de Palavas.**

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



14. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter (Ctrl + clic pour suivre le lien d'accès au site)

[CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS - Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS](#)

Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr
Site internet : www.cercle-nautique-palavas.com





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription

(*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



ANNEXE ZONE DE COURSE
(Joindre si possible un extrait de carte).

